

COMITE ETHIQUE du 16 septembre 2022

« Les tenues vestimentaires »



► MOTIF DE LA SAISINE

De plus en plus de professionnels et plus particulièrement les professionnels hommes sont en difficultés pour accompagner les jeunes filles dans la manière dont elles peuvent s'habiller. En effet, des arguments empreints d'un pseudo féminisme moderne prônant la liberté de disposer de leur corps leur est opposée et met en difficulté les professionnels homme dans leur accompagnement éducatif.

Discours parfois soutenu par de jeunes professionnelles.

Les réflexions relatives aux libertés individuelles en lien avec le port du voile et aujourd'hui empreint de féminisme et le phénomène d'hyper sexualisation des jeunes filles contribuent à une perte des repères et des codes sociaux.

- Une jeune fille et/ou une jeune femme peut-elle porter un string sur la plage lors d'une sortie avec les autres jeunes de la MECS ?
- Une adolescente peut-elle porter un « crop-top » quel que soit le lieu où elle se rend ?

Une professionnelle de l'établissement peut-elle faire de même ?

Nature du questionnement : Sur quels fondements les professionnels peuvent relever une tenue vestimentaire jugée inadaptée ?

► AVIS DU COMITE D'ETHIQUE

Au regard de l'impossibilité de disposer de règles universelles, les questions relatives aux tenues vestimentaires reposent sur des représentations individuelles. Comment dès lors, aborder ces questions dans un cadre professionnel ?

Le sujet vestimentaire n'est pas une question de genre. Il s'agit de dépasser la question morale, pour penser les impacts possibles pour la personne, ses pairs, le collectif. On préférera ainsi la notion de tenue « adaptée » plutôt que de tenue « correcte ». Une tenue adaptée tient compte du contexte (statut de la personne, environnement, lieu, activité réalisée). Le professionnel est lui-même garant de l'image de l'institution.

Le cadre institutionnel devra permettre de trouver les équilibres entre expression d'une liberté individuelle et vie en collectivité, dans une visée émancipatrice. Emancipation étant entendue comme le cheminement vers un exercice conscient de sa volonté, et le pouvoir de décider du sens de ses actes dans un rapport à soi et aux autres.

Les publics vulnérables ont besoin d'un accompagnement à la construction de leurs repères (vestimentaires potentiellement). Par ailleurs et de manière spécifique, l'adolescence appelle une nécessité d'expérimentation, de recherche de limites. Le travail éducatif permet l'expérimentation de la personne accompagnée ou accueillie dans un cadre sécurisant pour elle-même et pour le collectif. Il est nécessaire que les professionnels (et les personnes accompagnées) puissent élaborer collectivement, et sur un temps long, ce qui fait code social et influence au sein de l'institution et en dehors.

Les principes seront élaborés et partagés collectivement afin que les limites posées soient comprises et légitimées.

Les situations rencontrées amènent à réinterroger régulièrement, dans des espaces dédiés, les principes et fonctionnements adoptés afin de préserver la cohérence de l'action éducative.